

## EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le vingt-cinq septembre deux mil vingt à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur YAHIAOUI Romuald, Maire, dans le lieu habituel des séances, salle du conseil municipal

Conseillers élus :	15
Conseillers en fonction :	15
Conseillers Présents :	12
Procurations	3

**Absents** : HAVEN Barbara, procuration à MARTIN Bernard  
HEN Gérard, procuration à YAHIAOUI Romuald  
ISELER Isabelle, procuration à ZOLOTAREFF Céline

**Date de la convocation** : 21/09/2020

**Secrétaire de séance** : ZOLOTAREFF Céline

### Compte rendu général de la séance du 25 septembre 2020

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- ✓ approuve le procès-verbal du Conseil Municipal du 10 juillet 2020 à l'unanimité.
- ✓ approuve les travaux forestiers pour l'année 2021 pour une recette brute estimée à 6 328 €
- ✓ accepte la proposition du centre de gestion d'adhésion au contrat d'assurance groupe statutaire garantissant les risques statutaires dont les caractéristiques sont les suivantes

Assureur : *AXA France Vie*

Courtier : *Gras Savoye Berger Simon*

Durée du contrat : 4 ans (date d'effet au 01/01/2021).

Préavis : contrat résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de 6 mois.

- *Agents affiliés à la CNRACL (tous les risques)*  
avec une franchise de 30 jours par arrêt en maladie ordinaire à un taux de 4,83 %
- *Agents titulaires ou stagiaires affiliés à l'IRCANTEC et agents contractuels de droit public affiliés à l'IRCANTEC (tous les risques)*  
avec une franchise de 10 jours par arrêt en maladie ordinaire à un taux de 1,61 %

*Au(x) taux de l'assureur s'ajoute la contribution financière de 0,14 % pour la prestation d'administration du contrat par le Centre de Gestion. Ce taux s'applique annuellement à la masse salariale assurée par la collectivité.*

- ✓ accepte la revalorisation de la rémunération des agents contractuels au 5<sup>ème</sup> échelon des grades d'adjoint technique et d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> octobre, compte-tenu de leurs résultats professionnels et de leur ancienneté dans la collectivité
  
- ✓ autorise le Maire à recruter, pour la durée de son mandat, des agents contractuels pour remplacer temporairement un fonctionnaire ou un agent contractuel indisponible et précise que la rémunération sera limitée à celle de l'agent à remplacer
  
- ✓ considérant la demande faite par l'office notarial PAX de Puttelange-aux-Lacs, en charge de la succession de M. REHEIS Joseph, à savoir si la commune serait intéressée par l'achat des biens suivants, soumis au Droit de Prémption Urbain suivant délibération n°24/2016 du 24/06/2016
  - parcelle cadastrée section 1 n° 335 d'une surface de 17,48 ares
  - maison 32, rue d'Insming avec terrain cadastré section 1 n° 333 d'une surface de 24,67 ares.
 et l'intérêt de la commune à acheter ces parcelles afin d'avoir une réserve foncière dans ce secteur.
  - accepte la proposition d'achat des parcelles, faite à la succession REHEIS, pour un montant de 50 000 € hors frais de notaire
  - autorise M. le Maire à signer les actes correspondants.
  
- ✓ compte-tenu de la décision précédente, accepte de modifier le budget principal comme suit :
  - Dépenses de fonctionnement**
    - Compte 023 : + 3 200 €
  - Recettes de fonctionnement**
    - Compte 73211 : + 1 981 € (revalorisation des attributions de compensation versées par la CASAS)
    - Compte 7788 : + 1 219 € (surcroît de recettes constatées par rapport au budget primitif sur la chasse prescrite et sinistre)
  - Dépenses d'investissement**
    - Compte 2313 opération n°151 - boulangerie : - 50 000 €
    - Compte 2115 opération n°152 – acquisition foncière : + 53 200 €
  - Recettes d'investissement**
    - Compte 021 : + 3 200 €

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 15 minutes.

Pour extrait conforme  
le 01/10/2020

Le Maire

M. YAHIAOUI Romuald